

# Guide de location

# PLACE



# AGNICO EAGLE

## **Contact**

**Marché public de la Vallée-de-l'Or**

1300 8<sup>e</sup> Rue, Val-d'Or, QC, J9P 0M3

819-856-0750

[direction@marchepublicvdo.com](mailto:direction@marchepublicvdo.com)

## Préambule

Le Marché public de la Vallée-de-l'Or est un organisme à but non lucratif. Il est responsable de la gestion de la Place Agnico Eagle depuis juillet 2016. Le bâtiment est la propriété de la Ville de Val-d'Or.

L'acronyme « **MPVDO** » sera utilisé dans ce document pour l'alléger.

## Conditions d'utilisations

### Réservation

- Prière de contacter l'administration du MPVDO par courrier électronique ou par téléphone au minimum 2 semaines avant la date de votre événement. Prenez note que la disponibilité de la salle est basée sur le principe de « premier arrivé, premier servi ».
- Le MPVDO vous fera ensuite parvenir un contrat par courrier électronique.
- L'événement sera officiellement réservé quand le MPVDO recevra le contrat signé ainsi que le dépôt non remboursable de 25 % du montant total.
- Dans la semaine précédant l'événement, le MPVDO communiquera avec l'utilisateur pour confirmer les détails concernant la location.
- Le MPVDO se réserve le droit de refuser une réservation s'il juge que celle-ci est dangereuse, frauduleuse ou ne répond pas aux valeurs de l'organisme.

### Assurances

- L'utilisateur doit avoir une assurance couvrant son événement. Il est libre de contracter cette assurance avec la compagnie de son choix.
- Le MPVDO se réserve le droit de demander une preuve d'assurance.

### Service d'alcool

- L'utilisateur, s'il prévoit consommer, servir ou vendre de l'alcool, doit se procurer un permis de réunion. Celui-ci doit être affiché lors de l'événement.
- Voici le lien pour faire la demande du dit permis : <https://www.racj.gouv.qc.ca/formulaires-et-publications/formulaires/alcool/permis-de-reunion.html>

### Promotion et communication

- L'utilisateur est dans l'obligation d'utiliser correctement le nom du bâtiment sur toutes ces communications, soit :
  - **Place Agnico Eagle**
  - **Salle Hecla Québec**

Le MPVDO se réserve le droit de demander la modification des communications si cette condition n'est pas respectée. L'annulation du contrat pourrait s'en suivre si les conditions ne sont pas respectées.

### Environnement sans fumée

- Il est interdit de fumer dans le bâtiment ou sur le terrain de la Place Agnico Eagle.

## Tarification

|  |                  |        |
|--|------------------|--------|
| <b>Location de la salle Hecla Québec</b><br><i>(Comprends la salle Hecla Québec, le hall et les salles de bains)</i>                                   | Journée complète | 400 \$ |
|  | Bloc de 4 heures | 300 \$ |
| <b>Location de la Place Agnico Eagle (Espace extérieur)</b><br><i>(Comprends l'espace sous le toit, le hall et les salles de bains)</i>                | Journée complète | 300 \$ |
|  | Bloc de 4 heures | 200 \$ |
| <b>Location de la Place Agnico Eagle (Complète)</b><br><i>(Comprends l'espace sous le toit, la salle Hecla Québec, le hall et les salles de bains)</i> | Journée complète | 700 \$ |
|  | Bloc de 4 heures | 500 \$ |

\*15 % de rabais applicables sur les tarifs de location pour les organismes à but non lucratif\*

## Fiche technique

### **Capacité**

#### Configuration personnes assises (chaises seulement)

Salle Hecla Québec : limite de 150 personnes

Place Agnico Eagle : 870 personnes

#### Configuration personnes assises (tables et chaises)

Salle Hecla Québec : entre 119 et 150 personnes

Place Agnico Eagle : entre 544 et 870 personnes

#### Configuration debout

Salle Hecla Québec : limite de 150 personnes

Place Agnico Eagle : 1632 personnes

### **Montage**

- L'utilisateur est responsable de donner ses besoins quant à la configuration spécifique pour son événement. Le MPVDO effectue le montage selon ces directives. Si l'utilisateur a omis de donner une indication ou qu'il a changé d'idée, il est responsable de faire les modifications requises.

### **Facilités sur place**

- Accès à l'eau (intérieur et extérieur)
- Prises de courants intérieurs et extérieurs
- Réfrigérateur
- Tableau de type « Flipboard »
- Toile de projection
- Cafetière 30 tasses

## Mobilier et équipements disponibles

| Équipement                        | Nombre | Coût de l'utilisation               |
|-----------------------------------|--------|-------------------------------------|
| Tables rectangulaires (8 pieds)   | 70     | Inclus avec la location de la salle |
| Tables rectangulaires (6 pieds)   | 3      | Inclus avec la location de la salle |
| Tables rondes (8 à 10 places)     | 15     | Inclus avec la location de la salle |
| Chaises                           | 120    | Inclus avec la location de la salle |
| Praticables (4 pieds X 8 pieds)   | 4      | Inclus avec la location de la salle |
| Vestiaires mobiles                | 2      | Inclus dans la location de la salle |
| Matériel sonore de base*          | 1      | 75 \$                               |
| Matériel de projection            | 1      | 50 \$                               |
| Nappes pour tables rondes         | 24     | 10 \$ de la nappe                   |
| Nappes pour tables rectangulaires | 15     | 10 \$ de la nappe                   |

\*Comprend deux haut-parleurs, deux microphones. Des moniteurs, des caissons de basses et une console sont disponibles au besoin, mais un technicien de son professionnel est obligatoire pour l'utilisation de ceux-ci.

## Ménage

- Ménage si alcool ou nourriture 50\$. L'utilisateur est par contre responsable de remettre la salle dans le même état qu'il l'a trouvé. Toute nourriture et tout breuvage doivent être rapportés par l'utilisateur. Tout déchet doit être placé dans un sac de poubelles.
- Le MPVDO fournit les poubelles et les bacs de recyclage intérieurs et extérieurs.
- Le MPVDO conservera pendant 2 semaines les objets laissés sur place par les utilisateurs. Si ceux-ci ne sont pas venus les récupérer après ce délai, il pourra en disposer.
- Le MPVDO n'est pas responsable du matériel perdu appartenant à l'utilisateur.

## Décoration

- Il est permis de décorer les lieux. Les décorations doivent être enlevées immédiatement après l'événement.
- Certaines décorations ne sont pas permises :
  - Utilisation de chandelles
  - Utilisation de ruban adhésif dans les vitres
  - Utilisation de punaises
  - Les confettis et les paillettes
  - Tout matériel qui pourrait abimer les murs et les plafonds

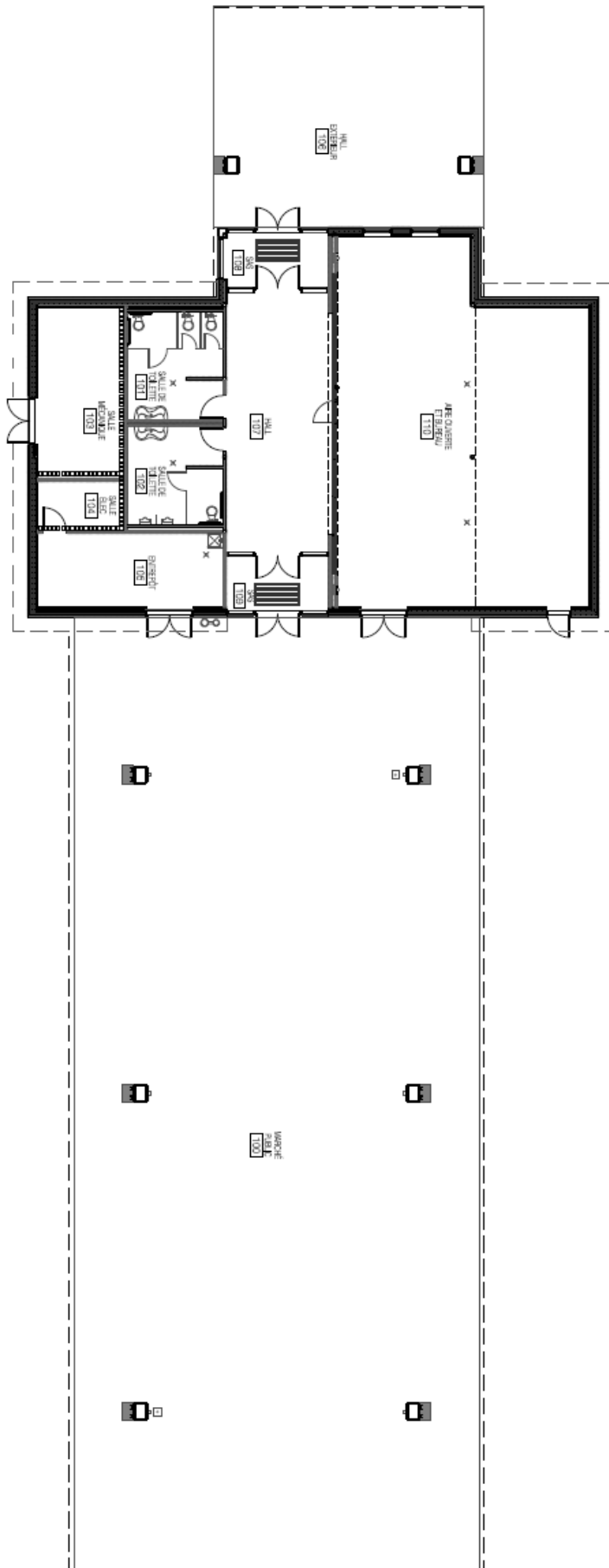
## Internet

- Un réseau sans fil est disponible à la Place Agnico Eagle : **MPVDO\_PlaceAgnicoEagle**  
(le mot de passe vous sera remis lors de la location)

## Stationnement

- Des stationnements sont disponibles tous autour de la Place Agnico Eagle ainsi qu'en face, dans le stationnement du Centre Air Creebec. Ces stationnements sont gratuits, mais il est important de suivre la signalisation municipale en vigueur.
- Il est interdit de se stationner sur le terrain de la Place Agnico Eagle (Débarcadère, sous le toit avant et arrière)

**Annexe 1 – Plan de la Place Agnico Eagle**



**Dimension de la salle Hecla Québec :**

Salle : 50' x 34' (15,25m x 10,36m)

Hall : 41' x 14' (12,5m x 2,75m)

Superficie total: 2130 pieds carrés